

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND**  
**DU 25 SEPTEMBRE 2023**  
**PROCÈS-VERBAL N° 17**

---

Page 194

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Stéphane Gurtner, Président, ouvre la séance à 20 h 00, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux ainsi que le syndic. Il salue la presse en la personne de M. Massimo Greco du Journal La Région, ainsi que le public qu'il remercie pour son intérêt à suivre nos débats. Il remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

## **Ordre du jour**

### **1. Appel**

Nombre de conseillers présents : 41

Nombre de votants : 40

Excusé.e.s : Mmes Betschart Anne-Sophie, Gander Zoé, Mercier Cornelia, Miranda Graziella, MM. Liechti Nicolas, Marzolini Fabrizio, Mermod Cyril, Ottonin Cyril.

Absents : M. Guenez Benoît.

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 40      NON - 0      ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 28 août 2023**

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 40      NON - 0      ABST - 0

Le PV est accepté à l'unanimité.

### **4. Communications du Président**

Élections fédérales du 22 octobre 2023 : Je remercie d'ores et déjà les scrutateurs et les suppléants qui se sont annoncés. Dix-huit intervenants seront impliqués dans le dépouillement de ces élections, il débutera à 8h30. Tous les scrutateurs n'arriveront pas en même temps au bâtiment de l'administration communale, le planning des scrutateurs et de leurs tâches sera transmis dès que possible. Je prie les scrutateurs de suivre la formation avant les élections, un lien vous a été transmis à cet effet. Pour garantir le secret du dépouillement, les scrutateurs ne seront pas autorisés à quitter le bâtiment de l'administration communale pendant la pause de midi. En conséquence, le repas sera pris dans le bâtiment, il sera concocté par le restaurant de la Gare. Je vous remercie de signaler au bureau du Conseil vos éventuelles allergies d'ici au 10 octobre. Une brève séance de coordination avec les scrutateurs pourrait être organisée le 10 octobre en soirée, je vous remercie de réserver cette date. Nous vous informerons dès que possible de la mise en œuvre ou de l'annulation de cette séance. Pour votre information, il y a treize candidats pour deux sièges au Conseil des États et 385 candidats sur vingt-deux listes pour dix-neuf sièges au Conseil national.

Portes ouvertes et inauguration de la Sablliane : En date du 21 octobre, la municipalité nous convie à participer à la journée « portes ouvertes » et à l'inauguration de la Sablliane. Je vous invite à prendre part à cet événement aux côtés de nos autorités, de nos concitoyens et des invités. Vous pourrez découvrir cette magnifique salle de gym triple, bien pensée, très fonctionnelle et bien adaptée aux besoins des sociétés sportives et des écoles : visite guidée à 10h00, partie officielle à 11h00, apéritif dînatoire et verre de l'amitié à 11h30.

## 5. Lettres et pétitions éventuelles

Un seul courrier est arrivé au bureau du conseil. J'ai reçu une lettre de démission un peu atypique, elle ne donnera pas lieu à une nouvelle élection, je vous en fais la lecture : « Monsieur le Président, cher Stéphane. Je t'adresse la lettre transmise au Parti pour t'informer de ma décision de démissionner du Parti Socialiste d'Yvonand et Cantonal, avec effet immédiat. Cela n'a pas été une décision facile à prendre, mais après une mûre réflexion, j'estime que c'est la meilleure voie à suivre. Ces derniers temps, j'ai constaté un écart entre mes convictions personnelles et l'orientation du parti. Je pense qu'il est de ma responsabilité de suivre ma propre voie politique, ce qui me conduit à prendre cette décision de démission. Je tiens à souligner que cette décision n'a rien à voir avec les personnes au sein du parti. C'est simplement le résultat d'une évolution personnelle de mes opinions politiques. Je resterai toujours engagé dans la vie politique d'Yvonand et de notre communauté, et je continuerai à travailler pour les valeurs et les idées qui me tiennent à cœur, même en-dehors du Parti Socialiste. Suite à ma décision, je partirai pour la fin de la législature comme « Indépendant ». Signé : Martin Schnorf. ».

Je te souhaite, cher Martin, une bonne suite de législature comme « Indépendant ».

## 6. Communications de la Municipalité

*Mme Laura Marques*

Luminaires LED : Au mois de mars dernier, une petite commande de luminaires avait été effectuée bien avant le dépôt du préavis. Il y aura vingt-cinq luminaires qui vont être changés entre octobre et début novembre, dans les zones indiquées dans le PowerPoint. Pour le préavis que vous avez validé concernant le changement du solde des luminaires LED, une offre comparative a été demandée à la Romande Energie, nous en avons parlé à la commission ad hoc. Un autre fournisseur va proposer une offre. Le fournisseur principal reste la Romande Energie, mais l'installation du matériel sera peut-être du ressort d'un autre fournisseur. Pour cela, on attend l'offre et peut-être que cela sera moins cher.

STEP : La mise à l'enquête du PA-STEP est en cours. Elle a débuté le 23 septembre et est active pour trente jours, jusqu'au 23 octobre. Je vous invite à bloquer dans vos agendas la date du jeudi 12 octobre à 19h00, car il y aura une présentation publique du projet de la STEP, ce qui permet d'être encore dans le délai de mise à l'enquête du PA, afin d'expliquer et de pouvoir échanger avec les citoyens. Cela sera avant la réflexion globale du projet par rapport au bâtiment. Je vous invite cordialement à être présent, le jeudi 12 octobre à la salle polyvalente.

CCTE : Le préavis qui est annoncé ce soir a suscité un grand nombre de débats et beaucoup d'échanges, bien plus que ce que j'avais imaginé, je vous l'accorde. C'est un projet qui faisait suite à une motion du PS en 2021, qui demandait dans le cadre du PEC certaines mesures. La création de ce fonds était une des mesures que le parti souhaitait. C'est donc avec engouement et plaisir que j'ai repris l'objet et le débat de mon prédécesseur et que j'ai convoqué la CCTE il y a à peu près huit mois, pour une première commission de remise en activité. Lors de cette séance, tout s'est bien passé. Les membres m'ont dit qu'il n'y avait rien à changer, que tout convenait en l'état et qu'ils étaient tous impatients de valider et de mettre en application ce fonds. J'étais donc très motivée et très optimiste. Ensuite, on a eu plusieurs commissions ad

hoc, une première puis une deuxième car le préavis a été déplacé pour être revoté au second conseil. Lors de ces débats de commissions, je me suis rendu compte qu'il y avait beaucoup de points qui n'étaient pas très clairs, qui suscitaient un grand nombre de questions, surtout sur la nature de la commission, le montant de la taxe, s'il allait évoluer ou rester figé dans le temps, la liste des objets également, qui suscitait un grand débat même si ce n'était pas l'objet-même du préavis, la fameuse clé de répartition, la manière dont on allait attribuer les sommes allouées aux différents objets. Depuis plus d'une semaine, j'ai cherché et regardé ce qui se passait à l'extérieur d'Yvonand. J'ai contacté trois communes qui m'ont longuement parlé des fonds qu'ils avaient déjà mis en application depuis bon nombre d'années, fonds qui fonctionnent bien, qui marchent également bien, qui font le plaisir des citoyens. Deux de ces communes ont appliqué une taxe sur l'énergie électrique, Cheyres applique plutôt un autre concept, qui est de mettre au budget une somme qui, ensuite, sera redistribuée pour les subventions. Tout cela m'amène à une réflexion. C'est aujourd'hui-même que j'ai eu une juriste au téléphone qui m'a expliqué que dans le présent règlement que je voulais vous faire valider ce soir, il y avait une phrase au paragraphe 1 de l'article 3 qui dit que « l'annexe fait partie intégrante du présent règlement », phrase qui nous avait échappé à tous. Cette phrase signifie donc que la liste des objets annexés fait partie du règlement et doit être figée avec le règlement. Ce n'était pas forcément le cas dans nos différents débats, car je vous avais dit que cela pouvait évoluer d'année en année. Ceci, plus trois amendements de la commission ad hoc, plus un rapport de minorité de la commission des finances, plus beaucoup de questions et de doutes, ce n'était pas le but de ce règlement. Je vous propose donc de retirer ce préavis, d'élaborer un nouveau règlement, qui sera peut-être un seul règlement plutôt que deux règlements séparés, de mettre à plat un bon nombre de questions liées à la taxe, liées peut-être à un montant unique, qui ne serait pas dans une fourchette, ce qui ne rassurait pas tout le monde. Ce serait un montant fixe qui sera discuté en commission. De ce fait, on repartirait sur de bonnes bases, je l'espère.

*M. Mathieu Aberle*

Vous avez parlé de travailler cela en commission. Ce serait avant le dépôt du préavis ? Vous pensiez à quelle commission ?

*Mme Laura Marques*

L'idée est de convier la CCTE, qu'on se regroupe, qu'on mette à plat toutes les discussions qu'il y a eu dans les commissions, très intéressantes d'ailleurs, qu'on puisse ensuite réfléchir en commission et élaborer ensemble un nouveau règlement. J'aimerais ensuite avoir un avis du canton, d'ordre général sur le règlement. Une fois que tout cela sera bon, on le repassera en tant que préavis.

*M. Mathieu Aberle*

J'ai appris récemment que le prix de l'électricité était fixé au 31 août, est-ce que c'est valable également pour les taxes communales ?

*Mme Laura Marques*

Non.

*M. Mathieu Aberle*

Cela signifie qu'on pourrait définir une taxe au 31 décembre ?

*Mme Laura Marques*

Oui, exactement.

*M. Gael Hedou*

Quelle serait la date de la mise en application de ce règlement ?

*Mme Laura Marques*

C'est une bonne question. Je ne citerais pas M. Berset, mais vous l'imaginez.

*Mme Christelle Fresneau*

Préavis 2023/13 : Suite à la réception du rapport de la commission des finances concernant ce préavis, quelques informations complémentaires m'ont été demandées. Il y avait le ratio entre l'éclairage de la scène et l'éclairage de la salle, ce qui représente 44% pour l'éclairage de la scène et 56% pour la salle. Dans ce montant est compris l'électricien, le montant de la console est compris dans le chiffrage de la scène. Je ne sais pas si vous vouliez plus de détails sur le nombre de luminaires qui seront changés, je les ai si vous le désirez. Une autre chose qui a été relevée, c'est que le coût de la prestation du contrôle OIBT n'est pas mentionné dans le budget. Il y avait quand même un pourcentage de 20% qui a été mis de côté. Après renseignements, un contrôle OIBT pour une salle telle que la salle polyvalente pourrait aller jusqu'à maximum CHF 1'200.- ou CHF 1'300.-, mais c'est en comptant très large. On a donc largement cette marge.

*M. Charles Wernuss*

Merci à Mme la Municipale pour les compléments d'informations apportés, c'est exactement ce que l'on attendait.

*M. Philippe Moser*

EMS Bugnon : Votre municipalité a eu le plaisir de participer tout à l'heure au vernissage de l'exposition dédiée aux résultats du concours de la construction de l'EMS Bugnon qui comptera à l'avenir, après construction, huitante-quatre lits. Je vous rappelle que cette exposition sera ouverte dès demain soir au public. Vous pourrez trouver le programme sur le site de la commune et au pilier public. Il y a une dizaine de jours pendant lesquels vous aurez l'occasion d'aller visiter l'exposition. Le projet gagnant est le projet Laxar. C'est un jeune bureau d'architecte genevois qui a gagné le concours. Pourquoi Laxar ? Je connais maintenant la signification de ce mot qui vient du latin et qui signifie « donner du repos ».

#### **7. Préavis 2023/10 Règlement communal sur l'utilisation des fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable et règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique.**

*Rapports de la commission ad hoc et des finances*

Suite à l'annonce de Mme Marques, ce préavis est retiré. La discussion est quand même ouverte sur ce préavis. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

#### **8. Préavis 2023/12 Arrêté d'imposition pour l'an 2024.**

*Rapport de la commission des finances*

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 13 septembre 2023 à 19h30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Charles Wernuss, Fabrizio Marzolini, s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Était présent M. Philippe Moser. Nous remercions Monsieur Moser pour les éclaircissements et réponses apportées aux questions de la commission. La commission réitère son souhait d'obtenir le budget en avance. La commission des finances, à la majorité, vous recommande d'approuver l'arrêté d'imposition pour l'année 2024, tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2023/12, dont les conclusions sont :

1. Fixation du taux d'imposition à 71.5 points pour l'année 2024 ;

2. Application du taux d'imposition de 71.5 % de l'impôt cantonal de base pour les impôts principaux suivants :
    - impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers ;
    - impôt sur le bénéfice et sur le capital ;
    - impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise ;
  3. L'impôt foncier est inchangé : CHF 1.- par mille francs ;
  4. Les droits de mutations sont maintenus au même taux ;
  5. L'impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations reste fixé à CHF 0,50 par franc perçu par l'État ;
  6. L'impôt sur les divertissements est maintenu avec les mêmes exceptions acceptées en 1991 ainsi que celle acceptée en 2008 (lotos) ;
  7. L'impôt sur les chiens reste fixé à CHF 1.- par franc perçu par l'État ;
  8. Les autres taxes ou impôts sont maintenus à CHF 1.- par franc perçu par l'État.
- Rappel : l'impôt sur les patentes de tabac a été remplacé par un émolument annuel, cette rubrique a donc été supprimée de l'arrêté d'imposition.

OUI - 39      NON - 0      ABST - 1

Le préavis 2023/12 est accepté à la majorité.

## **9. Préavis 2023/13 Remplacement de l'éclairage de la Salle Polyvalente**

*Rapports des commissions ad hoc et des finances*

Rapport de la commission ad hoc :

Rapporteur M. Pascal Rebeaud

« La commission chargée de rapporter sur l'objet cité en titre, composée de Madame Aline Wenk, excusée et remplacée par Monsieur Ivar Kjelberg et de Messieurs Sylvain Hochstrasser, Isidro Calvet, Soprano Marinelli, Mathieu Rebeaud, Hubert Vermot et Pascal Rebeaud, rapporteur, s'est réunie le jeudi 7 septembre 2023 à l'administration communale, afin de débattre du préavis 2023/13. Nous remercions la présence de Madame Christelle Fresneau, qui nous a donné les explications nécessaires concernant les travaux à entreprendre et a répondu à nos questions. La commission a pris note que le changement des luminaires s'effectuera uniquement dans la salle polyvalente, et non dans les salles annexes (buvette, salles des sociétés, etc...). Les ampoules de ces salles annexes seront changées au besoin contre des ampoules LED, moins énergivores. La commission fait remarquer que la console de commande devra être verrouillée et son emplacement doit être redéfini. De plus, la commission demande à la municipalité qu'elle mette en place une procédure bien définie concernant la remise des clés de la salle polyvalente, avec une instruction spécifique (par le concierge par exemple) donnée aux utilisateurs (locataires), pour l'utilisation de la salle polyvalente, ceci afin d'éviter de fausses manipulations et de ménager ces nouvelles installations techniques. De plus, la commission pense que la mise en place d'un interrupteur principal actionnant tous les luminaires du site, éviterait de laisser allumer une partie de la salle polyvalente, lorsque cette dernière n'est pas occupée. En conclusion, elle pense que ces nouvelles installations apporteront un avantage certain en donnant plus de confort aux divers utilisateurs qui n'auront pas besoin de la même luminosité dans l'organisation de spectacles ou pour la pratique du sport par exemple. Grâce à cette nouvelle technologie d'éclairage moins gourmande en énergie et de plus réglable, la commission voit avec ce nouvel investissement un impact positif pour notre environnement. Après délibération, la commission propose à l'unanimité au conseil communal, d'accepter ce préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances :

Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 13 septembre 2023 à 19h30, la commission des finances, composée de Mesdames Marianne Burdet, Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Charles Wernuss, Fabrizio Marzolini, s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Était présente Mme Christelle Fresneau. Nous remercions Madame Fresneau pour les éclaircissements et réponses apportées aux questions de la commission. La commission souhaite un complément d'information au sujet du contrôle OIBT nécessaire à la validation de l'installation. En effet, le coût de cette prestation n'est pas visible dans le budget. Une autre précision qui concerne la part du budget allouée à l'éclairage de la salle est aussi souhaitée. (*Les réponses ont été apportées tout à l'heure et nous remercions Mme la Municipale Christelle Fresneau*). La commission souligne que 4 offres ont été demandées dont 3 sont finalement éligibles. Le budget intègre un taux de TVA de 8.1% anticipant ainsi la situation applicable en 2024. La commission des finances, à la majorité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

*Mme Christelle Fresneau*

Il est vrai que j'ai répondu tout à l'heure à la commission des finances. J'ai répondu à la commission ad hoc par mail, mais je n'en ai pas fait part ce soir. Concernant le tableau électrique qui se trouve dans le hall d'entrée, il n'est pas changé, mais il sera réétiqueté et il y aura un bouton principal pour tout éteindre en partant. Concernant la console (table de commande), pour le rangement de celle-ci une solution est en train d'être étudiée pour la mettre sous clé ou mettre un coffret pour qu'elle soit sécurisée, sous clé.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2023/13, dont les conclusions sont :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 105'381.65 pour remplacer l'éclairage de la salle polyvalente.
2. De financer ce crédit par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché.
3. D'imputer le coût du remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente dans le compte d'investissement 9143.01 – Salle polyvalente (à amortir).
4. D'amortir cet investissement par le compte d'exploitation 3571.3312.1 (amortissement obligatoire) et de prélever la somme correspondante du compte de bilan 9281.11 (Fonds rénovation bâtiments communaux).

OUI - 38      NON - 0      ABST - 2

Le préavis 2023/13 est accepté à la majorité.

## **10. Préavis 2023/14 Détermination du prix de vente au m<sup>2</sup> des parcelles au lotissement des Goilles pour l'année 2024**

*Dépôt de préavis*

*M. Philippe Moser*

Il n'y a rien de spécial à dire concernant ce préavis si ce n'est qu'on vous propose de reconduire le prix de CHF 320.-, qui était déjà valable cette année. On a considéré en municipalité que l'évolution du marché de l'immobilier n'était pas suffisante pour qu'on réfléchisse à augmenter le prix de ces terrains. Pour mémoire, il y a donc encore huit terrains qui font l'objet d'un DDP, DDP qui a été signé dernièrement et qui est valable pour une cinquantaine d'années. On n'a pas non plus de demande d'achat officielle qui nous est parvenue. Pour nous, la situation est stable, on propose donc le statu quo pour l'année prochaine.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## 11. Préavis 2023/15 Réaménagement local Gare 6 (anciennement Axa)

*Dépôt de préavis*

*Mme Christelle Fresneau*

Ces locaux, qui sont propriété de la commune, nous ont été remis par la société Axa. C'est une surface complexe à relouer au vu de sa situation. Il y a eu très peu de dossiers, ou des dossiers déposés et retirés par la suite. En parallèle, on se trouve de plus en plus à l'étroit à l'administration communale. C'est pour ceci que nous vous déposons ce dossier. On a aussi identifié, depuis deux ans, que les locaux de l'Agence sociale qui se trouvent derrière notre bâtiment, sont très froids. Refaire ce bâtiment est assez compliqué pour la surface qu'il y a. C'est pour cela qu'on déménagerait les deux structures, la salle de la municipalité ainsi que l'agence d'assurance sociale, dans ces locaux.

*Mme Nicole Bachmann*

C'est le PLR qui a la présidence de ce préavis. En tant que première membre, c'est moi qui vais le présider, je remercie les membres de la commission de me rejoindre à la fin de la séance pour définir une date.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## 12. Divers et propositions individuelles

*M. Isidro Calvet*

J'ai une question concernant la pose de caméras de surveillance et les dégâts causés aux bâtiments scolaires. Y a-t-il eu des dégâts depuis les discussions au conseil, jusqu'à ce jour, dans les bâtiments ?

*Mme Christelle Fresneau*

Les caméras ne sont toujours pas en activité, il y a des problèmes entre le canton et le préfet et nous n'avons toujours pas l'autorisation. Il y a moins de déprédations, les caméras sont là, elles sont bouchées, est-ce que cela fait peut-être effet, en tout cas en ce moment c'est un peu plus calme. Je n'ose pas le dire trop fort, car généralement, quand c'est un peu plus calme, quelques jours après il y a un gros truc qui se produit.

*M. Stéphane Gurtner*

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absent : Le même.

La séance du conseil est close à 20 h 43. Le Président remercie l'assemblée pour sa participation et clôt la séance. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le lundi 6 novembre 2023, à 20 h 00, au forum du Collège en Brit.

Le Président



Stéphane Gurtner



La Secrétaire



Pauline Héritier